

Le baptême : premier des sacrements de l'initiation chrétienne



"Le Baptême est le plus beau et le plus magnifique des dons de Dieu"...

C'est ainsi que le Catéchisme de l'Eglise catholique définit le premier des sacrements. Le baptême est un sacrement par lequel le baptisé devient enfant de Dieu et entre dans la communauté des chrétiens. Il se calque sur la vie de Jésus, qui s'est fait baptiser par Jean-Baptiste au début de sa vie publique.

Le baptême arrive au bout d'un chemin de découverte et d'appropriation de la foi **d'environ 2 ans** où le futur baptisé va creuser son désir de Dieu et fera mieux connaissance avec la foi de l'Eglise.

En début d'année scolaire, en même temps que l'inscription à la catéchèse, le jeune et sa famille peuvent faire la demande vers le baptême. Une réunion d'information leur permettra ensuite de prendre connaissance du parcours proposé par l'établissement.

Ce parcours est vécu en lien avec la paroisse Saint-Ennemond-en-Gier. Il est jalonné de rencontres en équipe, de temps forts et de 4 grandes étapes prévues par l'Eglise :

- **L'accueil de la demande de baptême** : Cette première étape se vit en général avec le groupe de catéchèse, au cours d'une célébration. Le jeune dit son désir de se préparer au baptême.
- **L'entrée en catéchuménat** : Il s'agit d'une étape plus officielle, qui a lieu au cours de la deuxième année de préparation lors de la fête de l'Institution (messe du 8 décembre). Devant toute la communauté chrétienne réunie, le jeune devient « catéchumène » c'est-à-dire qu'il s'engage à se former en vue de recevoir le baptême. Il est marqué du signe de la croix et reçoit une Bible.
- **L'appel décisif** : Les jeunes ont maintenant une connaissance et une expérience de la foi chrétienne. Ils peuvent donc répondre à l'appel de Dieu, un appel décisif et qui engage personnellement : « veux-tu être mon disciple ? ». L'appel aux sacrements est vécu au début du temps de Carême avec tous les jeunes et les adultes du diocèse qui demande un sacrement de l'initiation chrétienne. L'évêque du diocèse, au nom du Christ, accueillera cette réponse.
- **Le scrutin ou rite pénitentiel** : Une dernière étape est programmée quelques semaines avant le baptême, pendant le carême. Le scrutin (*de scruter, examiner*) évoque le discernement entre la lumière et les ténèbres. Par l'imposition des mains sur la tête des catéchumènes, le prêtre demande à l'Esprit Saint de les accompagner, de se tourner vers le Seigneur pour se voir à sa lumière.

Le baptême a lieu dans une des églises de la paroisse Saint-Ennemond-en-Gier au cours de la Veillée Pascale (veillée du samedi de Pâques). Le prêtre verse de l'eau préalablement bénie sur le front de la personne en disant : "... *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*". Ensuite, le baptisé est marqué du signe de la croix avec une huile, le saint chrême, qui lui donne la même dignité royale que Jésus-Christ ; il est ensuite revêtu d'un vêtement blanc, symbole de pureté, puis la flamme du cierge pascal, qui symbolise la Résurrection, est transmise aux parrain et marraine, qui s'engagent ainsi à accompagner leur filleul dans la foi.

Demander le baptême engage toute la personne et ouvre un chemin qui n'a pas de fin et qui invite à vivre de l'Esprit Saint pour prolonger ce que Jésus-Christ a vécu c'est à dire un lien intime avec Dieu.